

Critères de financement Boulangerie

Critères de financement par dispositifs applicables en 2026

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP.

Compte tenu du budget PDC-50 contraint, les critères de financement peuvent évoluer entre la demande de financement et l'approbation du dossier par les services d'Opco EP.

Mise à jour : 08/01/2026

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

À noter

- › **Durée minimale des actions de formation** : 4 h
- › **Plafonds de financement entreprise** :
 - Moins de 50 salariés : 3 500 € HT

- › Les actions de formation de moins de 140 heures ne peuvent s'étaler sur une période supérieure à 3 mois et les dates de formation précises doivent être renseignées. Les demandes de prise en charge ne respectant pas ces conditions seront refusées.
- › **Pas de financement :**
 - Formation en distanciel
 - Action de formation en situation de travail (AFEST)
 - Intitulés de formation non mentionnés dans la plaquette. Pour plus de précisions, renseignez-vous auprès de [votre conseiller](#).
- › Toutes les demandes de prise en charge se font **dans la limite des fonds disponibles**. En cas d'épuisement des fonds, les entreprises seront informées par un refus de financement.
- › **Frais annexes et frais de salaire** : pas de prise en charge.

Actions de formation Métier

Fabrication

- › Techniques de fabrication, préparation et de transformation
 - Durée maximale de prise en charge : 14 h
 - Coût pédagogique : 50 € HT/h

Vente et communication

Liste des formations ▼

- 1› Technique de vente
- 2› Présentation, merchandising et décoration
- 3› Communication et réseaux sociaux
- 4› Connaissance des produits
- 5› Accueil en boutique

- › Durée maximale de prise en charge : 14 h
- › Coût pédagogique : 40 € HT/h

Gestion liée à la boulangerie

Liste des formations ▼

- 1› Logiciel métier
- 2› Gestion d'entreprise

- › Durée maximale de prise en charge : 14 h
- › Coût pédagogique : 40 € HT/h

Hygiène et sécurité

Liste des formations ▼

- 1› Hygiène et bonnes pratiques professionnelles
- 2› HACCP
- 3› Traçabilité
- 4› Prévention des risques professionnels

- › Durée maximale de prise en charge : 14 h
- › Coût pédagogique : 30 € HT/h

Transition écologique et énergétique

- › Durée maximale de prise en charge : 14 h
- › Coût pédagogique : 40 € HT/h

Actions de formation Transverses

Formations transverses socle

Liste des formations ▼

- 1, Ressources humaines
- 2, Management
- 3, Comptabilité
- 4, Bureautique
- 5, Langues

- › Durée maximale de prise en charge : 14 h
- › Coût pédagogique : 25 € HT/h

Actions de formation Développement

CQP Tourier (hors plafond)

- › Durée maximale de prise en charge : 300 h
- › Coût pédagogique : 15 € HT/h

Brevet de maitrise (BM) Boulanger (hors plafond)

- › Durée maximale de prise en charge : 400 h
- › Coût pédagogique : 15 € HT/h

Bilan de compétences

- › Durée maximale de prise en charge : 24 h
- › Coût pédagogique : 85 € HT/h

[Plus d'informations sur le Bilan de compétences](#)

Accompagnement VAE

- › Durée maximale de prise en charge : 24 h
- › Coût pédagogique : 85 € HT/h

[Plus d'informations sur la VAE](#)

Vous êtes une entreprise implantée en Guadeloupe, Guyane ou Martinique ? ▼

Vous relevez de l'Opco EP mais la convention collective n'étant pas applicable sur ces territoires, consulter les [critères interprofessionnels](#) .

Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés implantée sur l'île de la Réunion? ▼

*Financement réservé aux entreprises situées à la **Réunion** et dans la limite des fonds disponibles.*

Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).

Spécificités entreprises de moins de 50 salariés de l'Île de la Réunion

Financement complémentaire du plan de développement des compétences

Financement complémentaire de +15 % appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone

Lorsque la formation n'est pas disponible localement et dans la limite d'un salarié par an et par entreprise : prise en charge des frais de déplacement (inter-DROM ou hexagone) du salarié ou du formateur en mobilité (à partir de 3 stagiaires formés) :

- › plafond de 1300 € HT aller/retour en classe économique par an et par salarié* aux coûts réels supportés par l'entreprise ou l'organisme de formation (justificatif à fournir); Ainsi que la prise en charge des frais annexes des stagiaires/formateurs :
- › nuitée: 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation);
- › repas : 19 € HT.

Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.

[Plus d'informations sur le plan de développement des compétences](#)

Catalogue Sélexion

Qu'est-ce que Sélexion ?

Sélexion est le catalogue de formations sélectionnées par Opco EP, pour faciliter l'accès à la formation dans votre entreprise.

Dans chaque département, vous bénéficiez d'une offre de proximité, avec des thématiques ciblées pour développer les compétences de vos salariés, pouvant être jusqu'à 100% financée par Opco EP.

Ces formations, pensées pour répondre aux besoins spécifiques de votre entreprise ainsi qu'à son organisation, peuvent se dérouler en présentiel ou à distance.

Les formations sont prises en charge selon la taille de l'entreprise :

- **Moins de 50 salariés** : prise en charge des coûts pédagogiques à 100 %.
- **50 salariés et plus** : prise en charge des coûts pédagogiques à 50 %.

[Plus d'informations sur Sélexion](#)

Fonds social européen (FSE+)

Qu'est-ce que le FSE+ et ses conditions de financement ?

Le dispositif FSE+ (Fonds social européen Plus) **peut couvrir jusqu'à 50% des coûts de formation**.

Cette prise en charge est accordée dans la **limite des fonds disponibles** et après une étude approfondie du dossier, en fonction des critères d'éligibilité du projet, de l'entreprise et des salariés.

Elle porte sur les coûts pédagogiques et, éventuellement sur un forfait de rémunération de **12 € HT/h par stagiaire**.

- **Entreprises de moins de 50 salariés :**
 - Financement **jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques éligibles** (50% par le FSE et 50% par des fonds propres d'Opco EP)
 - **Plafond** : 350 € HT par jour et par stagiaire, dans la limite de 2 500 € HT/groupe/jour.
- **Entreprises de 50 salariés et plus :**
 - Financement **à hauteur de 50 % des coûts pédagogiques** par le FSE dans la limite d'un plafond de 175 € HT/stagiaire/jour, 1 250 € HT/groupe/jour et 150 000 € HT/entreprise.

[Plus d'informations sur le Fonds Social Européen + 2026](#)

Contrat d'apprentissage

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur [le site de France compétences](#)

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de 4 000 € HT maximum par an sur demande expresse du CFA.

Diplôme ou titre Bac+3 et plus - Participation forfaitaire obligatoire de l'employeur

Participation de **750 € HT** pour tout contrat conclu à partir du 1er juillet 2025 visant un diplôme ou un titre de **niveau Bac+3 (niveau 6) ou supérieur**.

Montant facturé par le CFA à l'employeur, après la période probatoire.

[En savoir plus](#)

Frais annexes

- › Restauration : 3 € HT / repas
- › Hébergement : 6 € HT / nuit
- › 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € HT sur facturation du CFA.

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un [accompagnement d'Opco EP](#).

[Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage](#)

Contrat de professionnalisation

Financement du contrat

Brevet professionnel (BP) boulanger

- › Durée maximale de prise en charge : 835 h
- › Coût pédagogique : 9,15 € HT/h

Brevet de maîtrise Boulanger/Pâtissier

- › Durée maximale de prise en charge : 835 h
- › Coût pédagogique : 15 € HT/h

Autres titres ou diplômes enregistrés au RNCP

- › La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation
- › Coût pédagogique : 9,15 € HT/h

CQP Vendeur-vendeuse conseil en boulangerie

- › Durée maximale de prise en charge : 191 h
- › Coût pédagogique : 9,15 € HT/h

CQP VCSAA (vendeur conseil spécialisé en alimentation artisanale)

- › Durée maximale de prise en charge : 400 h
- › Coût pédagogique : 24 € HT/h

CQP Tourier

- › Durée maximale de prise en charge : 300 h
- › Coût pédagogique : 20 € HT/h

Autres CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP

- › La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation
- › Coût pédagogique : 9,15 € HT/h

Qualifications reconnues dans une convention collective de branche

- › La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation
- › Coût pédagogique : 9,15 € HT/h

Contrats renforcés (publics prioritaires)

- › La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation
- › Coût pédagogique : 15 € HT/h

À noter

- › Le CAP Pâtissier en 100 % distanciel n'est pas pris en charge par la branche.

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois , jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Décision de votre branche professionnelle

La durée de l'action de professionnalisation peut être portée jusqu'à 24 mois maximum pour les formations prioritaires définies par la branche :

- › Certificat de qualification professionnelle (CQP),
- › Diplôme ou titre d'État,
- › Techniques professionnelles nécessaires à la maîtrise du métier,
- › Hygiène, sécurité, qualité,
- › Contexte réglementaire du secteur.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée du contrat , sans être inférieure à 150 heures.

[Plus d'informations sur le contrat de professionnalisation](#)

Tutorat et maître d'apprentissage

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

Tutorat – dans le cadre du contrat de professionnalisation

Formation tuteur

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction tutorale

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge : 230 € HT/mois

Maitre d'apprentissage – dans le cadre du contrat d'apprentissage

Formation maitre d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction de maître d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge : 230 € HT/mois

Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

POE individuelle

[Consulter la page du dispositif](#)

POE collective

[Consulter la page du dispositif](#)